



Paiement non réclamer du magasin lors de l'enlèvement du produit

Par **mdk**, le **29/05/2012** à **22:03**

Bonjour, rn rn voil   j'ai achet   un ecran plat dans une grande enseigne il   t   pr  vu un cr  dit 10 fois sans frais rn quand je suis all   cherch   ma t  l   avec tous les documents pour faire le credit . rn le vendeur ma remit la t  l   est me l'a mis dans la voiture rn je parti rn rn je n'ai rien sign   pour faire le credit j'ai juste pay   un acompte de 20% 2 jours avant pour r  server la t  l   rn rn 6 mois plutard le magasin s'apper  oit de son erreur et me demande de remplir le document pour le credit de 10 fois sans frais rn alors ma question suis je oblig   de pay   ou alors j'ai fais une bonne affaire rn rn merci de votre aide

Par **pat76**, le **30/05/2012**    **18:53**

Bonjour rn rn Vous n'avez pas fait une bonne affaire car si il y a une proc  dure en cas de non paiement de l'int  gralit   de l'  cran plat de votre part, vous devrez prouver que vous l'avez pay   dans sa totalit  . rn rn A la place de vous accorder un cr  dit, le magasin pourrait exiger imm  diatement la totalit   de la somme que vous devez encore. rn rn Prenez connaissance de cet article du Code Civil; rn rn Article 1315 du Code Civil rn Cr    par Loi 1804-02-07 promulgu  e le 17 f  vrier 1804: rn rn Celui qui r  clame l'ex  cution d'une obligation doit la prouver. rn rn R  ciproquement, celui qui se pr  tend lib  r   doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation. rn rn rn Arr  t de la Chambre Commerciale de la Cour de Cassation en date du 16 juin 1981; Bull. Civ. VI, n   278: rn rn ... Il appartient    celui qui se pr  tend lib  r   d'une dette d'en justifier."